DEUX-SEVRES

## VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 28/09/2020

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020** 

Délibération n° D-2020-270

Groupes scolaires Aragon, Brizeaux, Pérochon et Jaurès - Marchés de travaux pour le traitement de l'air intérieur - Lot 5 : Avenant 1

#### Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

#### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

## Excusés:

Madame Fatima PEREIRA.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020**

Délibération n° D-2020-270

**Direction Patrimoine et Moyens** 

Groupes scolaires Aragon, Brizeaux, Pérochon et Jaurès - Marchés de travaux pour le traitement de l'air intérieur - Lot 5 : Avenant 1

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 3 février 2020, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de plusieurs lots pour les marchés de travaux concernant le traitement de l'air intérieur dans les groupes scolaires Aragon, Brizeaux, Jaurès et Pérochon.

En raison de la crise de la COVID-19, des prestations du lot 5 pour le groupe scolaire des Brizeaux devant être initialement réalisées en régie n'ont pu l'être en temps voulu. Elles sont donc confiées à l'entreprise titulaire du lot afin qu'elle puisse terminer son chantier dans les délais impartis.

Lot 5 - Chauffage ventilation - Avenant n°1 à la tranche optionnelle 1 - Groupe scolaire les Brizeaux

Modifications en plus et moins-values :

- suppression du raccordement sur régulation existante ;
- fourniture et paramétrage in situ de la régulation ;
- paramétrage du PC de contrôle du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie ;

Montant de la plus-value : 13 976,05 € HT, soit 16 771,26 € TTC.

Par ailleurs, les travaux de la tranche optionnelle 4, affermie par ordre de service du 2 juin 2020, sont annulés. En effet, à l'ouverture des caniveaux, il s'avère que la taille des réseaux enterrés existants est adaptée.

Montant de la moins-value : - 17 990,40 € HT soit - 21 588,48 € TTC.

N° lot	Attributaire	Montant marchés initiaux en € HT	Montant marchés incluant avenants précédent s en € HT	N° avena nt	Montant avenant en € HT	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	Nouveaux montants des marchés en € TTC
5	HERVE THERMIQUE	345 000,00	345 000,00	1	- 4 014,35	- 1,16	340 985,65	409 182,78

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 du lot 5, tel qu'indiqué ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

# LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



#### N° 20231M006

# TRAVAUX DE TRAITEMENT D'AIR INTERIEUR DES GROUPES SCOLAIRES Aragon, Brizeaux, Jaurès et Pérochon.

# LOT N° 5- Chauffage-ventilation

# Avenant N°1

#### Entre:

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal.

d'une part,

#### Et:

La société HERVE THERMIQUE-ZA de Saint Liguaire-31 rue Pied de Fond-CS18626-79026 NIORT cedex 9.

d'autre part,

# Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 20 février 2020. Il comprend une tranche ferme et 5 tranches optionnelles.

La tranche optionnelle 1, Groupe scolaire Les Brizeaux est impactée par cet avenant N°1.

En raison de la pandémie liée à la COVID 19, les travaux initialement prévus en Régie par les services de la Ville de Niort n'ont pu être réalisés, en particulier le remplacement de la régulation obsolète.

Afin que l'ensemble des travaux soit terminé dans les délais impartis et contraints car réalisés au sein du groupe scolaire Les Brizeaux, il est nécessaire que l'entreprise titulaire les prenne en charge.

La régulation changée permettra le raccordement de nouveaux équipements et le pilotage de la gestion du chauffage à partir du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

Par ailleurs, la tranche optionnelle N°4 -Remplacement réseaux Groupe scolaire Les Brizeaux, affermie par Ordre de Service du 2 juin 2020, est supprimée. En effet, les travaux initialement prévus ne seront pas exécutés. Après ouverture des caniveaux, il a été constaté que la taille des réseaux enterrés suffisait techniquement et que leurs remplacements s'avéraient inutiles.

### Il est en conséquence convenu ce qui suit :

# <u>ARTICLE 1 – TRAVAUX EN PLUS-VALUE</u>

Les travaux générent une plus-value qui s'élève à +20 155.48 €HT, décomposée comme suit :

- Régulation (founiture et paramétrage in situ) : pour un montant de 17 433. 06 € HT
- Paramétrage du poste de commande au Centre Technique Municipal de la Chamoiserie pour un montant de 2 722.42 € HT

Le devis en annexe précise les modifications apportées à la décomposition du prix global et forfaitaire du marché initial.

# **ARTICLE 2 – TRAVAUX EN MOINS-VALUE**

Les prestations prévues au marché de raccordement sur la régulation existante ne seront pas réalisées. La ligne 2.2.9 « *Régulation* » de la DPGF n'est plus d'actualité.

Ce changement dans l'exécution du marché se solde par une moins-value de − 6 179.43 € HT.

De plus les travaux de la tranche optionnelle N°4 ne seront pas réalisés. La ligne 5.1 « remplacement réseaux de chauffage-sous station-bâtiment A » de la DPGF n'est plus d'actualité.

Ce changement dans l'exécution du marché se solde par une moins-value de − 17 990.40 € HT.

# **ARTICLE 3 – MONTANT DU MARCHE**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

TRANCHES	нт	Avenant N°1	Sous-total	TVA	TTC
Tranche ferme: Groupe scolaire Aragon	49 464.98			9 893.00	59 357.98
Tranche optionnelle 1 : Groupe scolaire Les Brizeaux	153 356.88	13 976.05	167 332.93	33 466.58	200 799.51
Tranche optionnelle 2 : Groupe scolaire Jaurès	72 875.79			14 575.16	87 450.95
Tranche optionnelle 3 : Groupe scolaire Pérochon	42 515.74			8 503.15	51 018.89
Tranche optionnelle 4 : Remplacement réseaux Groupe scolaire Les Brizeaux	17 990.40	- 17 990.40	0	0	0
Tranche optionnelle 5 : Augmentation puissance échangeur Groupe scolaire Les Brizeaux	8 796.21			1 759.24	10 555.45
TOTAL	345 000.00	- 4 014.35	340 985.65	68 197.13	409 182.78.

# ARTICLE 4 -CLAUSE SOCIAL D'INSERTION

Le nombre d'heures de main d'œuvre, indiqué à l'acte d'engagement du titulaire, qui doit être réalisé par le public tel que défini à l'article du CCAP relatif à l'insertion par l'activité économique, est inchangé, soit 105 heures concernant la tranche optionnelle N°1.

# **ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A NIORT.	A Niort
HERVE THERMIQUE	Le Pouvoir Adjudicateur,
La personne habilitée	Pour le Maire de Niort
	Et par Délégation